



Les Grands Prix du Sport
de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Édition 2011

Retour des dossiers de candidature avant le :

26 Novembre 2010



REGLEMENT

Article 1 : Les Grands Prix du Sport de la Région Provence Alpes Côte d'Azur ne peuvent être attribués qu'à des athlètes, bénévoles, dirigeants, éducateurs, arbitres, etc..., **licenciés dans la Région PACA.**

Article 2 : Toute candidature doit faire l'objet d'une demande écrite par le (la) président (e) d'une **Ligue ou Comité Régional.**

Article 3 : Chaque Ligue ou Comité Régional ne pourra présenter que **deux candidatures** maximum par catégorie.

Article 4 : En présentant une candidature, la Ligue ou le Comité Régional s'engage à ce que le **lauréat soit présent le jour de la remise des prix.**

Article 5 : Pour être recevable, chaque fiche de candidature devra être **complète, lisible, signée et retournée par la Ligue ou le Comité Régional au CROS** avant le **26 Novembre 2010** au :

CROS Provence-Alpes

Parc Club de l'Arbois
RD 543
13480 Cabriès

Tel : 04 42 10 22 00
Fax : 04 42 10 22 01

OU

CROS Côte d'Azur

Immeuble Estérel Gallery
809 Bd des Ecureuils
06210 Mandelieu la Napoule

Tel : 04 93 93 61 10
Fax : 04 93 93 61 19

Article 6 : **Aucun membre du jury ne peut être lauréat.**

Article 7 : Le jury est **souverain** dans la détermination du nombre de lauréats et dans ses choix. Il pourra, s'il le juge utile et dans des circonstances qui le justifient, attribuer un Prix Spécial du Jury en plus des onze catégories proposées.

Article 8 : La remise des Grands Prix du Sport de la Région PACA se déroulera au cours d'une manifestation officielle.



LES CATEGORIES DE PRIX

1. Grand Prix du Conseil Régional "Féminin"

Récompense le plus bel exploit sportif individuel féminin accompli dans l'année 2010.

2. Grand Prix du Conseil Régional "Masculin"

Récompense le plus bel exploit sportif individuel masculin accompli dans l'année 2010.

3. Grand Prix du Conseil Régional "Lycéen"

Récompense la meilleure performance sportive individuelle ou par équipe accomplie au cours de l'année 2010 dans le cadre des compétitions UNSS.

4. Prix du Meilleur Espoir Féminin

Récompense une jeune sportive aux performances annonçant une carrière sportive particulièrement prometteuse et digne d'encouragements.

5. Prix du Meilleur Espoir Masculin

Récompense un jeune sportif aux performances annonçant une carrière sportive particulièrement prometteuse et digne d'encouragements.

6. Prix de la Meilleure Equipe Féminine

Récompense la meilleure performance d'une équipe féminine accomplie dans l'année 2010.

7. Prix de la Meilleure Equipe Masculine

Récompense la meilleure performance d'une équipe masculine accomplie dans l'année 2010.

8. Prix d'Excellence du Dirigeant Sportif

Récompense un dirigeant ou une dirigeante dont l'action pour le développement du sport est exemplaire et dont le comportement et l'attitude assurent la promotion de l'éthique et de l'esprit sportif.

9. Prix d'Excellence de l'Educateur Sportif

Récompense le dévouement, le travail, le talent et l'esprit formateur d'un éducateur ou d'une éducatrice.

10. Prix d'Excellence de l'Arbitrage

Récompense un ou une arbitre ayant, dans l'exercice de sa mission, le mieux servi la cause de l'arbitrage et œuvré en faveur de son développement et de sa reconnaissance.

11. Prix d'Excellence du Jeune Arbitre

Récompense un ou une jeune arbitre, de moins de 25 ans, dont le début de carrière annonce un avenir dans l'arbitrage particulièrement prometteur et digne d'encouragement.



COMPOSITION DU JURY

La composition du jury est la suivante :

-  La Conseillère Régionale déléguée aux Sports et à la Jeunesse
-  Le Conseiller Régional délégué aux grands événements sportifs
-  Un membre de la commission Sport du Conseil Economique et Social
-  Le Directeur de l'Éducation, des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative du Conseil Régional
-  Le Président du CROS Provence-Alpes
-  Un membre du bureau exécutif du CROS Provence-Alpes
-  Le Président du CROS Côte d'Azur
-  Un membre du bureau exécutif du CROS Côte d'Azur
-  Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
-  Des Journalistes Régionaux
-  Des Personnalités Qualifiées du Mouvement Sportif

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser à :

Corinne CASTELLANO

CROS Provence-Alpes
Parc Club de l'Arbois
RD 543
13480 Cabriès

Tel : 04 42 10 22 00
Fax : 04 42 10 22 01
Mel : cros.pa@wanadoo.fr

Aline BARATOUX

CROS Côte d'Azur
Immeuble Estérel Gallery
809 Bd des Ecureuils
06210 Mandelieu la Napoule

Tel : 04 93 93 61 10
Fax : 04 93 93 61 19
Mel : crosca22@wanadoo.fr

